

L'Atelier des CHERCHEURS

■ Comment les Suisses racontent leur histoire p. 62 ■ Qu'est-ce qu'un génie ? p. 70 ■ Égypte romaine. Les bébés du dépotoir p.74

Comment les Suisses racontent leur histoire

L'année 2015, année de commémorations multiples en Suisse, a été le théâtre de nombreuses controverses sur la construction de la nation. Thomas Maissen fait le point sur les mythes fondateurs de l'histoire du pays.

Par Thomas Maissen

Que sait-on de l'histoire de la Suisse ? En France, on retient tout au plus le nom de Guillaume Tell ou le souvenir des adversaires de François I^{er} à Marignan en 1515. De son côté, la Suisse doit affronter son fédéralisme qui rend complexe la fabrication d'un grand récit historique national : chaque canton dispose de ses programmes scolaires.

Le récit héroïque des batailles de la fin du Moyen Âge – la victoire de Morgarten contre le duc de Habsbourg en 1315 ou la défaite de Charles le Téméraire en 1476 – fut longtemps au cœur de l'enseignement et de l'histoire nationale qui s'est établie, en Suisse comme dans les autres pays d'Europe, à partir de la fin du XIX^e siècle. Ce récit insiste sur la continuité de l'histoire du pays, marquée par sa tradition de neutralité armée, garante de son indépendance et de sa liberté. Il permet d'expliquer que le pays ait été largement épargné pendant les deux conflits mondiaux et la guerre froide.

Délaissant cette histoire nationale et événementielle, dans les années 1980, des historiens inspirés des Annales se sont intéressés à des

questions démographiques, sociales et économiques, dans des études menées à l'échelle cantonale. Les années 1990 virent le retour de l'histoire nationale sous forme cette fois de questions douloureuses, notamment sur les ambiguïtés de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale. En 1996-1998, médias et comités internationaux débattirent violemment pour déterminer dans quelle mesure la Suisse, et en premier lieu sa place financière, avait aidé le III^e Reich, prolongé la guerre et tiré profit de la Shoah (cf. p. 69).

Au début du XXI^e siècle, l'histoire nationale est actuelle de nouveau, parce que le passé est au centre des débats politiques. Face au risque d'instrumentalisation du récit national, il est donc plus que jamais nécessaire de revenir sur la construction progressive de ce récit, et de comprendre comment sont nés les mythes fondateurs de la Suisse.

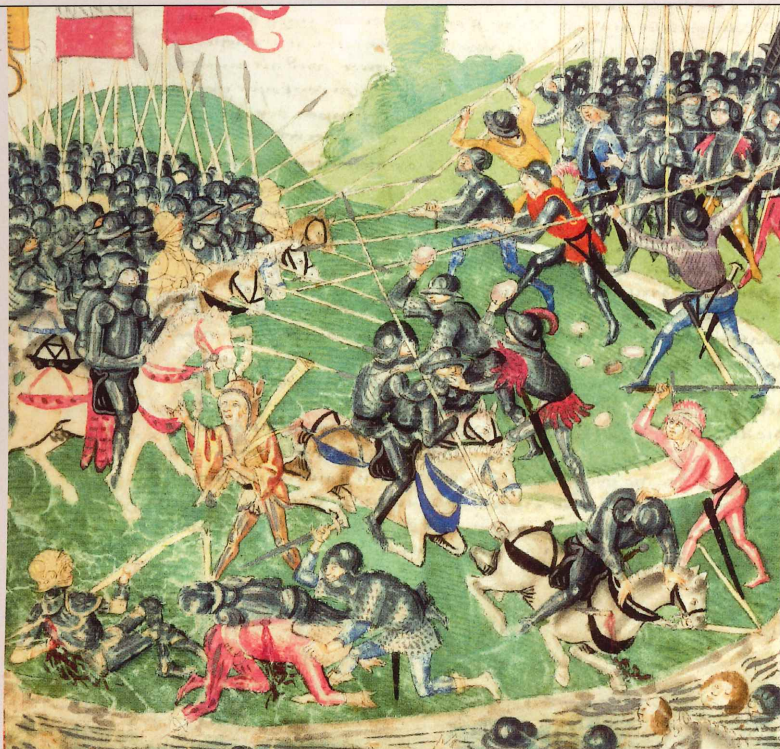
La lente genèse de la Confédération eut lieu dans le cadre du Saint Empire romain germanique. L'empereur accordait des privilèges à des nobles, mais aussi à des collectivités, notamment aux villes impériales. C'est ce que l'on entendait jusqu'à la fin de l'Ancien Régime ►►►



L'AUTEUR
Directeur de l'Institut historique allemand à Paris depuis 2013, Thomas Maissen a récemment publié *Schweizer Heldengeschichten und was dahintersteckt* (Ce qui se cache derrière les histoires héroïques suisses, Baden, Hier und Jetzt, 2015). Son *Histoire de la Suisse* paraîtra en 2016 aux Presses universitaires du Septentrion.

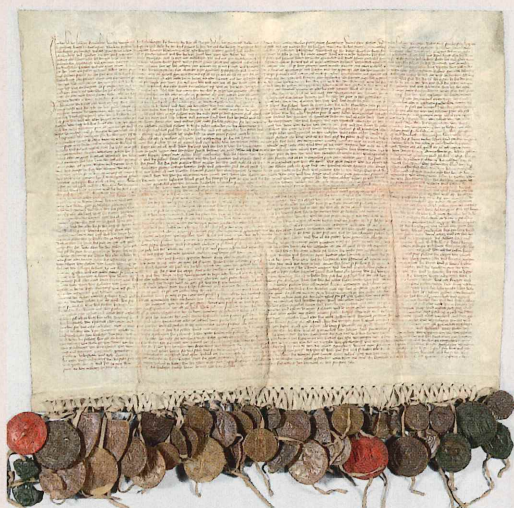


Constitution Affiche commémorative à la gloire de la Constitution révisée de 1874 qui introduisit en Suisse, entre autres, l'école primaire gratuite et la démocratie directe, sous la forme du référendum et de l'initiative populaire (la votation).



1315 - Morgarten, bataille mythique

Les sources contemporaines disent très peu sur la bataille que Schwyz a remportée à Morgarten en 1315. Néanmoins, elle a obtenu tôt et a gardé jusqu'à présent un rôle clé dans une historiographie qui interprète les débuts de la Confédération comme une lutte contre l'ennemi juré, les Habsbourg.



1385 - Réseaux d'alliances

Dans l'Empire, plusieurs alliances maintiennent la paix territoriale. Berne et Zurich y participent avec d'autres villes impériales, comme ici en 1385, dans la ligue de Constance.

▶▶▶ par « libertés » : une autonomie collective qui se traduisait souvent par une domination sur d'autres groupes. Exceptionnellement, des communautés rurales obtinrent elles aussi des privilèges : ce fut le cas d'Uri, Schwyz et Unterwald à partir du ^{xiii}e siècle. Comme ailleurs dans l'Empire, il leur arrivait de s'allier pour maintenir la paix territoriale. Un de ces pactes eut lieu juste après la victoire de Morgarten, quand Schwyz battit le duc de Habsbourg en 1315. A la tête de l'Empire, Louis de Bavière, un concurrent des Habsbourg, accorda un privilège commun aux trois pays. Ensemble, ils formaient une association plus étroite et furent appelés *Waldstätte*. Depuis le ^{xix}e siècle, on parle également de

Urschweiz, ou « cantons primitifs ». Voilà pour les faits tels qu'on peut les connaître.

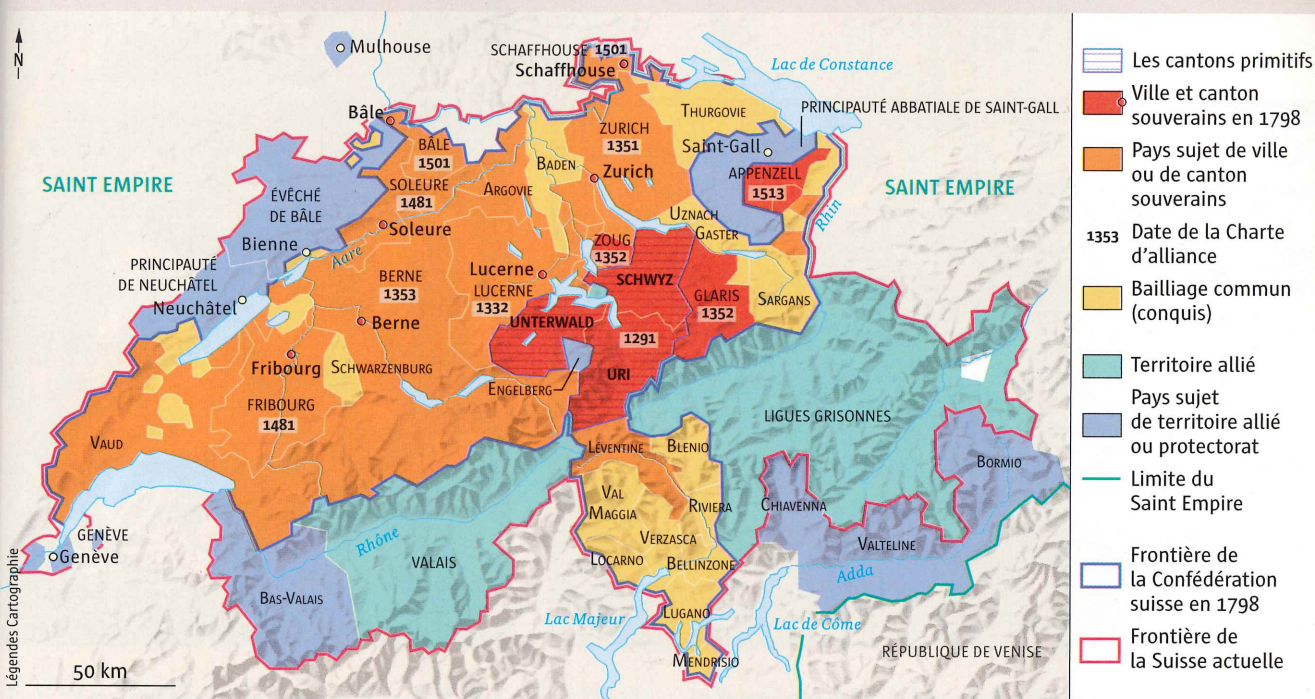
Le récit mythique de la Suisse, toujours populaire à ce jour, raconte une autre histoire : ces trois « cantons » se seraient fédérés vers 1300, après l'acte libérateur de Guillaume Tell, lors du serment du Grütli, pour s'émanciper des Habsbourgeois, souvent associés à tort à l'Empire, voire à l'Allemagne. Il n'existe aucune source à même de confirmer l'existence de Tell ou du serment du Grütli (cf. p. 65). Mais cette légende née dans les années 1470 est entrée au panthéon mondial.

Abandonnant ce mythe, la critique historique en a livré au ^{xix}e siècle un succédané qui pouvait, lui, se fonder sur les sources : une paix territoriale de 1291 entre Uri, Schwyz et Nidwald (qui, avec Oberwald, forme Unterwald). On avait jusqu'à accordé peu d'attention à cet événement ; il obtint dès lors le statut d'acte fondateur de la Confédération, en lieu et place du serment du Grütli. Pour commémorer cet acte, le gouvernement suisse organisa en 1891 une première fête nationale, qui donna naissance à la célébration de la fête nationale le 1^{er} août.

En fait, il n'y eut pas d'acte fondateur de la Confédération. Dans le sud-ouest du Saint Empire romain germanique coexistaient en effet de nombreux réseaux d'alliances entre villes libres, parfois associées à des vallées rurales, mais aussi à

Décryptage

La vague récente d'histoires nationales de la Suisse témoigne non seulement d'un nouvel état de la recherche, établi dans le trilingue *Dictionnaire historique de la Suisse*, mais aussi de l'intensification des débats politiques sur le passé. C'est notamment la droite souverainiste réunie autour de Christoph Blocher et son parti conservateur, le plus important en Suisse, qui instrumentalise le récit national. Dans ce contexte, Thomas Maissen revient sur la construction progressive de ce récit historique, et montre comment, au gré des événements, certains épisodes de l'histoire de la Suisse ont été élevés au rang de mythes fondateurs.



Des cantons primitifs à la Confédération

Si l'on inclut les alliés, la Suisse a trouvé sa forme actuelle très tôt, autour de 1550. Les treize pleins membres de la Confédération dominaient de nombreux sujets : les villes, la campagne qui les entourait ; les villes et les cantons ruraux, les « bailliages communs » qu'ils avaient conquis. Les alliés ne participaient pas à l'administration des bailliages communs, mais pouvaient prendre part à la Diète et aux traités de mercenaires et de commerce de la Confédération avec des puissances étrangères.

des princes ecclésiastiques et des nobles, notamment les Habsbourg. Des villes impériales comme Berne et Zurich contrôlaient de cette façon le territoire assujéti alentour. On parlait d'alliance jurée, *Eidgenossenschaft* (terme allemand traduit par confédération), quand les alliés se prêtaient serment réciproquement. D'une confédération parmi d'autres, provisoire et ouverte, ce réseau suisse devint, dans la première moitié du ^{xv}^e siècle, la Confédération, stable, structurée et fermée.

En même temps (et pas avant), les conflits d'intérêts entre les Habsbourg et les cantons confédérés devinrent structurels. C'est alors que le roi allemand Sigismond exhorta les Confédérés en 1415 à conquérir les territoires d'origine de son adversaire Habsbourg en Argovie. Les Confédérés eurent dès lors une mission commune, gérer les territoires conquis, ou « bailliages communs ». Ils durent à cet effet adopter des règles et créer une institution, la Diète, qui réunit régulièrement les délégués des cantons et coordonna leur administration.

Le récit d'un combat pour la liberté qui aurait rallié des paysans et des bourgeois contre des princes voisins envieux occulte les rapports de domination aussi bien que d'ordres à l'œuvre dans l'ancienne Confédération. Les francophones et italophones n'étaient que des sujets de « la vieille et grande fédération en »

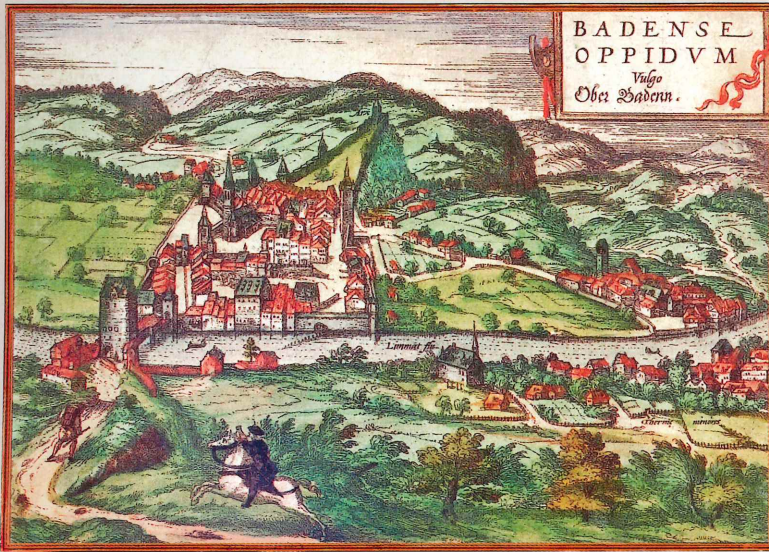
À SAVOIR

Incrévable Guillaume Tell



La légende de Guillaume Tell prend forme vers 1470, dans le *Livre blanc de Sarnen*. Sur la base du *Chronicon helveticum* d'Aegidius Tschudi (^{xvi}^e siècle), le drame de Schiller immortalise le héros en 1804. Il présente Guillaume Tell comme un arbalétrier qui aurait, vers 1307, refusé de se soumettre

au bailli autrichien d'Uri Hermann Gessler. En représailles, celui-ci l'aurait obligé à tirer un carreau d'arbalète dans une pomme posée sur la tête de son propre fils. Guillaume Tell parvient à atteindre la pomme, mais, par défi, affirme qu'il aurait tué le bailli s'il avait échoué. Arrêté, il profite d'une tempête sur le lac pour s'enfuir, et assassine Gessler. Quoiqu'elle n'ait aucun fondement historique, cette figure mythique, symbolisant la résistance à l'oppression étrangère, joue un rôle fondamental dans le récit national traditionnel suisse.



1415 - La conquête de l'Argovie

Le comte de Tyrol, un Habsbourg, s'oppose au roi allemand Sigismond sur le schisme religieux lors du concile de Constance (1414-1418). Sigismond pousse les Confédérés à conquérir les territoires des Habsbourg en Argovie, dont leur centre administratif, Baden, qui est représenté ici. Pour gérer les territoires conquis, dénommés « bailliages communs », les Confédérés créent la Diète, qui réunit régulièrement les délégués des cantons et coordonne leur gouvernance.



1515 - Amère défaite

Victoire glorieuse de François I^{er}, défaite amère des Confédérés. Leur infanterie était fameuse, mais, seule, elle ne pouvait plus tenir tête aux armes modernes, à leur artillerie et à leurs cheveau-légers. Certains historiens ont fait de cette défaite l'acte de naissance de la neutralité suisse.

MOT CLÉ

Confédération

Traduction de l'allemand *Eidgenossenschaft* « alliance jurée ». Même si « *Eidgenossenschaft* » et « *Confédération* » (ainsi que « confédérés ») sont connus depuis le Moyen Âge, ils s'imposent comme nom officiel du pays seulement en 1803 quand Napoléon obtient le titre de Médiateur de la Confédération suisse.

▶▶▶ Allemagne supérieure » où dominaient les Alémaniques. Dans les cantons, le nombre de ceux qui participaient au gouvernement était limité et se réduisit encore au cours des siècles. En 1784, Berne comptait seulement 243 familles théoriquement éligibles aux conseils, qui constituaient le patriciat. Elles firent toutes précéder leur nom d'un « von », s'anoblissant *de facto*. Parmi ces familles, seulement quelques douzaines pouvaient réellement prétendre à des charges administratives, pour régner sur une population de près de 400 000 âmes.

La seule différence avec les petits cantons ruraux qui firent l'admiration de Jean-Jacques Rousseau, et dans lesquels les bourgeois de plein droit participaient à l'assemblée populaire (*Landsgemeinde*), était celle de la dimension. Le pouvoir était là aussi concentré dans les mains de quelques grandes familles. Si Jean Bodin, au xvi^e siècle, parle néanmoins de cantons « démocratiques », c'est parce qu'ils devaient distribuer les revenus des bailliages communs dans un système de clientèle qui englobait tous les bourgeois de plein droit.

Le choix de la neutralité

Marignan occupe une place centrale dans la perception historique des Suisses : depuis 1890 en effet, les manuels scolaires expliquent que la

défaite de 1515 constitue l'acte de naissance de la neutralité. Effrayés par les pertes humaines et morales, les Confédérés auraient renoncé à la politique expansionniste d'une grande puissance et auraient choisi d'être un petit État se tenant à l'écart des conflits européens. Cette tradition bien ancrée refoule trois faits.

1) D'abord, l'incapacité structurelle de la Confédération à mener une politique étrangère commune et expansionniste n'était pas un choix délibéré, mais une conséquence du schisme confessionnel pendant la Réforme des années 1520 : les huit cantons catholiques et les cinq cantons protestants, engagés dans des réseaux d'alliances différents, n'avaient aucune chance de s'entendre sur ces questions.

2) Ensuite, les Suisses restèrent un acteur important des guerres sanglantes des trois siècles suivants : ils grossirent par centaines de milliers les rangs des armées européennes en qualité de mercenaires. Le traité d'alliance défensive régulièrement renouvelé avec la France constituait non seulement une source de revenus importante pour les mercenaires désargentés et les entrepreneurs militaires fortunés, mais aussi un facteur d'équilibre et d'unité entre les cantons souvent en désaccord.

3) N'oublions pas enfin qu'à l'ère confessionnelle, la neutralité était une position



1674 - Un pays neutre ?

En 1674, la Diète déclare pour la première fois la neutralité de la Confédération. Pour autant, l'État ne contraint pas ses citoyens : des centaines de milliers de jeunes Suisses (comme le soldat ci-dessus) servent comme mercenaires, surtout pour les rois de France.



1798 - L'occupation française

Si les patriciens et les fédéralistes suisses ont résisté à l'invasion française, les anciens sujets ont vu cette occupation comme une libération. Sur cette gravure de Laurent Louis Midart, originaire de Metz, la Liberté, parée des couleurs françaises, coiffe le Suisse du chapeau de la liberté. Le Suisse qui s'était endormi est réveillé par les rayons du soleil levant, et par le cocorico du coq français.

immorale équivalant à de la couardise, ce que les Confédérés rejetèrent catégoriquement. La neutralité ne devint une option légitime qu'avec l'avènement du droit international. Il n'est donc guère étonnant que la première déclaration officielle de neutralité de la Confédération ne soit advenue qu'en 1674 au cours de la guerre menée par Louis XIV contre la Hollande. Peu avant, dans les traités de Westphalie de 1648, les Confédérés avaient obtenu l'exemption de la juridiction de l'Empire. La France l'interpréta comme une marque de souveraineté. Les Suisses et les autres États finirent par considérer la Confédération ou plutôt les cantons comme souverains, même s'il n'y eut jamais de sortie officielle de l'empire.

Devenue sujet de droit international, la Confédération put se vouer à la neutralité. L'invasion française de 1798 l'interrompit, mais le congrès de Vienne et le traité de Paris la reconnurent en 1815 : « *Les puissances signataires [...] reconnaissent authentiquement, par le présent acte, que la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse et son indépendance de toute influence étrangère sont dans le vrai intérêt de la politique de l'Europe entière.* »

A compter des Révolutions américaine et française se diffusa la définition moderne de la liberté, fondée sur les droits individuels de

A l'ère confessionnelle, la neutralité était une position immorale équivalant à de la couardise, ce que les Confédérés rejetèrent catégoriquement

citoyens égaux. Les mouvements d'émancipation des sujets – dans le Vaud tout particulièrement – débouchèrent sur l'invasion de la Suisse par les troupes révolutionnaires françaises en 1798. Sous leur protectorat, un État unitaire vit le jour : la République helvétique, qui dota pour la première fois le pays d'une Constitution, d'un gouvernement commun et de droits égalitaires. Mais elle fut aussi source de chaos politique : la guerre de la deuxième coalition, qui opposa la France révolutionnaire à plusieurs puissances européennes entre 1799 et 1802, dévasta le pays, et des guerres civiles éclatèrent entre les partisans du centralisme et ceux du fédéralisme. Les seconds ne toléraient pas que les cantons, souverains il y a peu encore, aient été dégradés au rang de simples entités administratives. Dans la mémoire collective, cette phase, dominée par des forces étrangères, constitue encore aujourd'hui l'un des souvenirs les plus détestables – subsumé sous le terme de « période française ». ▶▶▶

MOT CLÉ

Suisse

Le nom « Suisse », dérivé de l'allemand Schweiz, généralise le nom de Schwyz, l'un des trois cantons primitifs. Au ^{xv} siècle, le mot servait pour stigmatiser surtout les bourgeois des villes confédérées que leurs ennemis nobles traitaient ainsi de paysans, voire de sodomites (*Kuhschweizer*, « Suisse aux vaches »).



1848 - Un État fédéral

Après la révolution de 1830, la moitié des cantons se donne une Constitution libérale, qui ne règle pas les questions du fédéralisme. Après la guerre du Sonderbund en 1847, une Constitution fédérale est imposée aux conservateurs qui défendaient la souveraineté cantonale.



1914 - Déchirés, mais épargnés

Pendant la Première Guerre mondiale, le pays était déchiré entre les alémaniques, qui sympathisaient avec les Allemands, et les francophones, qui soutenaient la France. L'approvisionnement difficile a attisé les conflits sociaux. Malgré cela, le fait que la Suisse soit épargnée par les combats a contribué à façonner la comparaison du pays avec une île à l'abri de la tempête qui faisait rage dans le reste de l'Europe.

►►► Pourtant, ce fut aussi un Français qui désenvenima durablement les querelles intestines : avec sa Constitution de 1803, dite Acte de médiation, Napoléon fonda le fédéralisme suisse avec un petit nombre d'institutions centrales comme le Landammann de la Suisse, un véritable mais faible chef d'État, ou la chancellerie fédérale qui, seule, a survécu jusqu'à maintenant. Il restaura les anciens cantons tout en en créant six nouveaux dans les frontières qu'ils ont conservées jusqu'à ce jour : Saint-Gall, Argovie, Thurgovie, Grisons, Tessin, Vaud. Une création qui abolissait les rapports de domination sur les sujets. Lorsque les réactionnaires suisses voulurent restaurer ces rapports en 1814, c'est le tsar Alexandre I^{er} lui-même qui les en empêcha !

Les puissances européennes jouèrent également un rôle décisif lors du congrès de Vienne, reconnaissant la neutralité de la Suisse, et en lui accordant ses dernières extensions territoriales :

Beaucoup de Suisses considèrent leur pays comme un cas à part, caractérisé par l'absence de pouvoir fort, la concorde volontaire, la neutralité

Valais, Neuchâtel, Genève ainsi que les territoires de l'ancienne principauté épiscopale de Bâle qui, en 1978, s'émancipa de Berne pour devenir le canton du Jura.

Naissance de la Suisse moderne

La Suisse de 1815 n'était guère plus qu'une alliance militaire défensive entre des cantons ayant recouvré leur souveraineté. Durant les trois décennies suivantes, les centralistes (libéraux) et les conservateurs (qui défendaient la souveraineté cantonale) se querellèrent sur l'introduction d'institutions communes à l'échelon fédéral. Après divers changements de gouvernements cantonaux, putschs, expéditions de corps francs et même une scission cantonale (à Bâle), les conflits atteignirent leur apogée dans la guerre du Sonderbund de 1847. Les libéraux battirent les conservateurs (majoritairement catholiques) et dotèrent en 1848 le pays de la Constitution fédérale qui est, dans ses principes, restée en vigueur jusqu'à nos jours.

Il s'agissait pourtant d'un acte révolutionnaire, parce qu'il passait outre la souveraineté des cantons battus. Un État fédéral naquit ainsi en Suisse, dont les aspects constitutionnels devaient beaucoup aux expériences françaises depuis 1789, mais dont la structure s'inspirait des États-Unis d'Amérique. A l'instar du Sénat et de

la Chambre des représentants, il existe depuis en Suisse un Conseil des États, composé de deux députés par canton, et un Conseil national, élu proportionnellement à la population. Comme dans le Directoire français, le Conseil fédéral constitue un gouvernement collégial composé de sept ministres de même rang.

Si les conservateurs convoquent aujourd'hui l'année 1291 comme point de départ d'une Confédération atemporelle, les socialistes, notamment, mettent en avant l'année 1848 comme naissance de la Suisse – moderne. C'est une querelle aussi stérile que celle consistant à faire coïncider la naissance de la France avec Clovis ou la Révolution. La Constitution fédérale de 1848 est la conclusion, modelée par de nombreux préalables, d'une modernisation conflictuelle entamée en 1798. Ce renouveau d'une alliance défensive parmi des États d'empire ne fut possible qu'au prix des césures révolutionnaires, qui tracèrent la démarcation entre ancienne Confédération et Suisse moderne. Ce processus lui épargna le destin de Venise, de Gênes et des villes impériales allemandes, qui possédaient une structure similaire, mais perdirent leur autonomie sous l'ère napoléonienne.

Tout cela, et surtout le fait que la Suisse n'a plus connu de guerre depuis 1848, contribue à ce que beaucoup de Suisses considèrent leur patrie comme un *Sonderfall*, un cas historique et politique à part, même si tous les États-nations ont tendance à présenter leur parcours comme exceptionnel. Ce *Sonderfall* est caractérisé par l'absence de pouvoir fort (d'un roi ou d'un État centralisé), la concorde volontaire, le fédéralisme, la liberté, la démocratie directe, le plurilinguisme, la neutralité et les missions humanitaires.

Malgré une intégration économique très avancée de ce petit pays exportateur dans tous les marchés mondiaux, toute participation politique doit affronter de fortes réticences de la population. Après un référendum très serré, la Suisse a adhéré à l'ONU seulement en 2002. En dépit d'un moment d'ouverture dans les années 1990, une impressionnante majorité refuse l'idée d'une adhésion à l'UE.

Accrochés à l'histoire légendaire, les souverainistes dessinent aujourd'hui une ligne d'ennemis de la liberté suisse menant des Habsbourg aux nazis allemands, au bolchevisme russe et à Bruxelles de nos jours, en passant par la France révolutionnaire. Est-ce une position tenable dans une Europe pacifiée, mais confrontée aujourd'hui à des défis de solidarité ? Les débats sur la Seconde Guerre mondiale des années 1990 auraient pourtant dû apprendre aux Suisses qu'une histoire qui ne sert qu'à satisfaire des besoins identitaires internes se paie au prix fort en matière de politique internationale. L'histoire nationale a plus à gagner à se définir comme champ d'échange scientifique et intellectuel que comme bastion politique contre l'étranger. ■

La Seconde Guerre mondiale : idéalisation et désenchantement

La Seconde Guerre mondiale est très présente dans la mémoire suisse, parce qu'elle est conçue comme une époque de cohésion nationale – à l'instar de l'Union sacrée en France –, qui aurait préservé le pays, prêt au combat, du fascisme et de la guerre. La vulgate veut que le pays ait survécu au nazisme sans dommage et sans se salir les mains grâce à son unité intérieure et à sa défense militaire résolue. Bien que cette transfiguration héroïque ait fait, à partir de 1968, l'objet de critiques de la part d'historiens, de journalistes et d'écrivains de gauche, comme Max Frisch, elle resta intacte dans l'opinion publique jusqu'aux débats internationaux des années 1990. Dans quelle mesure la Suisse doit-elle vraiment à elle-même d'avoir été épargnée ? Pourquoi le Reich ne l'a-t-il pas attaquée ? Et la position de la Suisse est-elle liée d'abord à la volonté de défendre ses frontières et sa neutralité, ou à la volonté de mettre en place une coopération économique avec le III^e Reich ? Ces questions restent très controversées à ce jour. L'historien Jakob Tanner a qualifié d'« *intégration économique sans participation politique* » le principe sous-tendant les relations de la Suisse à l'Allemagne nazie. Tanner fut membre d'une commission internationale d'historiens dirigée par Jean-François Bergier. Elle mena de 1998 à 2003 des recherches pour élucider les relations économiques de cette époque. Son rapport n'a pas été bien accueilli partout, mais a contribué à rendre une image plus nuancée de cette période glorifiée de l'histoire nationale.



Défense Henri Guisan est élu général de l'armée suisse en 1939. Il a mobilisé le pays contre une possible invasion nazie.

POUR EN SAVOIR PLUS

E. Bonjour, *Histoire de la neutralité suisse*, Neuchâtel, La Baconnière, 1970-1971.

P. Boschetti, *Les Suisses et les nazis. Le rapport Bergier pour tous*, Carouge, Zoé, 2004.

J.-C. Favez (dir.), *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne, Payot, 1983.

M. Jorio (dir.), *Dictionnaire historique de la Suisse*, Hautrive, G. Attinger, 1998-2014 (disponible en ligne à l'adresse www.hls-dhs-dss.ch/f/home).

G. Kreis (dir.), *Die Geschichte der Schweiz*, Bâle, Schwabe, 2014.

J. Kuntz, *L'Histoire suisse en un clin d'œil*, Carouge-Genève, Zoé-Le Temps éditions, 2006.

T. Maissen, *Histoire de la Suisse*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, à paraître en 2016.

Handbuch der Schweizer Geschichte (coll.), Zurich, Berichthaus, 1972-1977.

Commission indépendante d'experts suisses-
Seconde Guerre mondiale, *La Suisse, le National-Socialisme et la Seconde Guerre mondiale. Rapport final*, Zurich, Éditions Pendo, 2002.